Atelier Document **U**nique à l'**E**valuation des **R**isques (DUER)

Vous avez un document unique à créer ?
A mettre à jour ?
→ Une solution simple : participez à un atelier dédié

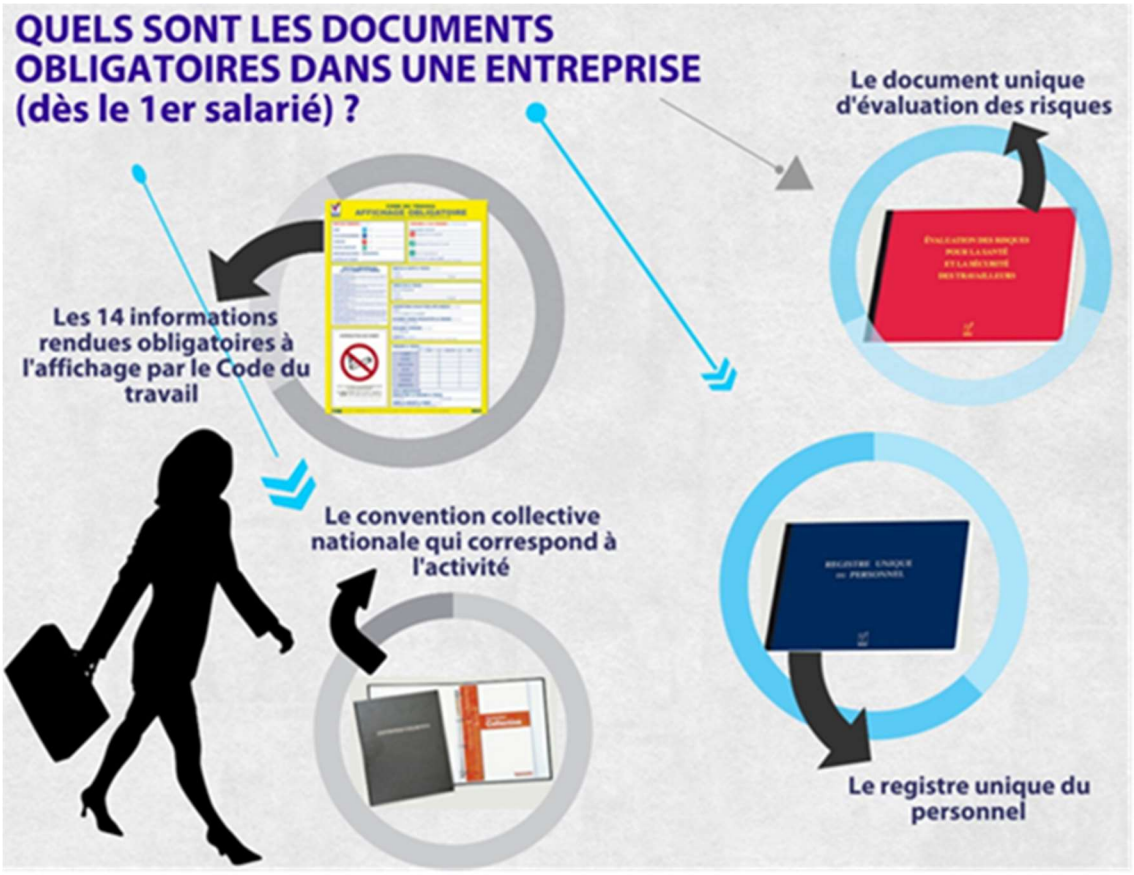

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Que vous ayez déjà un document unique d'évaluation et simplement besoin de le mettre à jour, ou que vous n'ayez pas encore de document unique, nous vous proposons de participer au prochain **atelier Document Unique, animé par l'OPPBTP,** dans les locaux de la CAPEB.

LIEU : CAPEB CHAUMONT
COUT : C'EST **GRATUIT !!!**

Bulletin d'inscription à « L'ATELIER DOCUMENT UNIQUE »
A retourner par mail à notre service formation : ma.delacroix@capeb-haute-marne.fr
Pour tous renseignements, contactez-nous au 03.25.35.04.20. A bientôt !

Entreprise / Tampon : _____
Adresse postale : _____
CP – Ville : _____ Tél. : _____
Siret : _____ Email : _____
Participant(s) :
Nom : _____ Prénom : _____ Statut : _____

CHAMBRE SYNDICALE DES ARTISANS ET PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT DE LA HAUTE-MARNE
8 Boulevard Barotte – BP 90054 – 52002 CHAUMONT cedex - Tél : 03.25.35.04.20 - E-Mail : capeb@capeb-haute-marne.fr